RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00521
Numéro SIREN : 841 796 196
Nom ou dénomination : ABACCA

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt 1783

ABACCA
S.A.S. au capital de 3 000 €
Siège social : 3 Bis Rue Frincambault
41100 VENDOME
R.C.S. BLOIS 841 796 196

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2023.

L'an deux mille vingt trois
Le trente et un mars

La Société **HOLDING CLM**, représentée par sa présidente Madame Cécilia LEMIERE épouse OTT, agissant en qualité d'associée unique et propriétaire de l'intégralité des 200 actions formant le capital de la Société ABACCA.

1/ Déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination d'un Président ;
- Conférer tous pouvoirs ;
- Questions diverses.

2/ Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- La feuille de présence ;

3/ Adopte les Résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique,

Constate et prend acte que par lettre en date de ce jour, Monsieur Jean-Michel SAILLARD a démissionné de ses fonctions de Président de la Société.

Reconnait et accepte cette démission à effet de ce jour.

APPROBATION

C.O

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique,

Nomme à compter de ce jour, en qualité de Présidente de la Société pour une durée illimitée :

La société **HOLDING CLM**, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00€, dont le siège social est 4 K Chemin des Beaudries (41150) RILLY-SUR-LOIRE, immatriculée au RCS BLOIS sous le numéro 949 822 654,

Représentée par sa présidente Madame Cécilia LEMIERE épouse OTT, dûment habilitée à l'effet des présentes ainsi qu'elle le déclare,

Laquelle société **HOLDING CLM** déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

APPROBATION

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique,

Confère tous pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

APPROBATION

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.



C. 6